

La Métropole des proximités

La Métropole se doit de garantir les équilibres et de créer les liens entre les villes et villages qui la composent. Sa volonté est d'assurer la solidarité des territoires en soutenant les communes, en assurant les services publics du quotidien au plus proche des habitants : l'eau, la collecte des déchets, l'aménagement de l'espace public et des routes. Forte de ses 71 communes, de nouvelles compétences, la Métropole a une responsabilité d'amélioration permanente pour une organisation au plus près du territoire.

Une Métropole responsable au plus près des communes

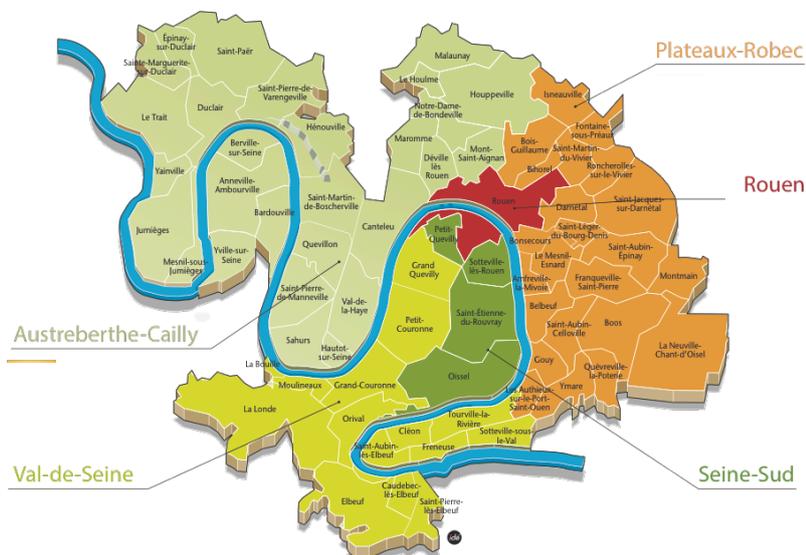
Pour répondre le mieux possible aux besoins des communes et des habitants, la Métropole déploie son action en proximité. En tant que lieu privilégié du lien entre le citoyen et ses élus, la commune est le cadre dans lequel se déploient les services de proximité et les actions de la Métropole, elle constitue à ce titre la porte d'entrée de la Métropole.

1- La coopération intercommunale de la Métropole

La Métropole déploie son action en proximité de façon déconcentrée et territoriale avec la création de 5 pôles de proximité d'une ampleur homogène d'environ 100 000 habitants chacun. Elle s'entoure pour cela d'une organisation administrative et politique. Ces pôles ont pour mission d'accompagner les communes dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement en offrant des services de conseil et d'expertise sur des sujets variés : gestion énergétique des bâtiments, conseils en matière d'achat public et de projets d'aménagement... Ils assurent au quotidien, les missions de voiries, les espaces publics et l'éclairage, le Service Public d'Assainissement Non Collectif, la gestion des déchetteries, l'urbanisme...



La Métropole Rouen Normandie Les 5 pôles de proximité



Dans sa charte métropolitaine, le Conseil de la Métropole a institué une conférence locale des maires pour chaque pôle de proximité. Le rôle des conférences locales des maires est multiple : prioriser, programmer et suivre les opérations de proximité, contribuer à la concertation sur les grands projets de la Métropole, améliorer la qualité des prestations rendues et la plus-value des services des pôles de proximité. Par exemple, les 5 conférences locales des maires se réunissent actuellement pour définir la programmation pluriannuelle des investissements en matière de voirie ou en concertation avec les élus.

Les pôles de proximité en chiffres :

- 5 pôles de proximité ;
- 200 agents transférés des communes et du Département de la Seine-Maritime ;
- 24 M€ de budget dédié à la voirie et aux espaces publics ;
- Plus de 2 600 km de voirie ;
- 18 000 interventions sur l'espace public ;
- 191 000 réponses apportées via le numéro vert *Ma Métropole*.

2- Un soutien concret pour favoriser l'investissement des communes

Au-delà des missions qui lui sont conférées, la Métropole apporte son soutien à l'investissement des communes afin de faciliter la vie des habitants qui utilisent les services municipaux. Ainsi, la Métropole, en janvier 2016, a créé pour toutes les communes un fonds de soutien aux investissements à hauteur de 60 millions d'euros sur la période 2016-2020 : le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC).

Les communes peuvent être soutenues pour leurs projets liés à quatre domaines : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics et le renouvellement urbain. C'est un outil au service du développement, de la construction, de la rénovation, de l'aménagement et de l'équipement des communes mais également au service de l'emploi qui contribue à soutenir l'activité des entreprises locales notamment dans le secteur des travaux publics.

Sur 5 ans, l'enveloppe financière de 60 M€ est répartie sur les investissements liés à :

- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : 15 M€
- la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de restauration du patrimoine communal (crèches, centre de loisirs...) : 15 M€
- les aménagements sur l'espace public communal (parcs et jardins, aire de jeux, sécurité des abords des bâtiments publics) : 15 M€
- les travaux effectués dans le cadre de l'ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : 15 M€.

Ce fonds peut être cumulé avec l'aide régionale à la rénovation thermique des bâtiments et, pour les communes de moins de 4 500 habitants, avec les Fonds d'aides en investissement. Si ce fonds contribue aux communes, il profite pleinement aux usagers des services municipaux et plus largement aux habitants.

Zoom sur *Les jardins de la Ruche*

Les jardins de la Ruche à Elbeuf est un projet municipal soutenu par la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du FSIC.

Situé dans le parc du château de la Ruche, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes vient d'y être bâti. Les résidents peuvent profiter de la vue sur le parc arboré et d'un accès au jardin. Une unité Alzheimer est installée au sein de cet établissement et bénéficie d'un jardin privatif clos au sein du parc La Ruche. Ce parc est actuellement réservé aux usagers et résidents du château La Ruche et de l'EHPAD.

La volonté de la Municipalité est d'ouvrir ce parc boisé sur la Ville, de le rendre accessible aux familles afin de pouvoir y bénéficier d'un espace de verdure, lieu de repos, de détente et de promenade.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 540 000 €. Ce projet éligible au FSIC peut être soutenu par la Métropole à hauteur de 20%.

3 - Un nouvel outil au service de l'aménagement et de la solidarité territoriale

Depuis juillet 2015, les communes de la Métropole dont les autorisations d'urbanisme étaient instruites par l'État ont cessé de bénéficier de ce service. Dans ce contexte, une réflexion sur les modalités de mutualisation entre la Métropole et les communes membres a été engagée. Ainsi la Métropole a mis en place un service commun à la disposition des communes. La Métropole instruit pour le compte 53 communes adhérentes les autorisations d'urbanisme, les maires restent signataires. Concrètement, le service reçoit l'avis technique de la Métropole sur les documents d'urbanisme en lien avec la réglementation.

Une Métropole au service des habitants

Tous les habitants doivent bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Cet objectif constitue le fil rouge de l'ensemble des actions de la Métropole : en matière de développement économique – l'emploi est la première condition de la qualité de vie –, de logement, de services publics, d'offre culturelle, sportive et de loisirs. La Métropole travaille à l'amélioration continue des grands services publics dont elle a la charge et qui contribuent à rendre la vie plus facile au quotidien : la collecte des déchets, les transports en commun, l'accès à l'eau...

1 – Améliorer la performance de la collecte des déchets

En 2015, l'objectif que s'est fixée la Métropole de réduire de 7% les déchets OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) non recyclables produits en 5 ans, a été réalisé. Fort de ce résultat, un nouveau programme d'harmonisation et de modernisation du service aux usagers a été lancé (2015-2020) dont les objectifs sont d'inciter à réduire les déchets et à protéger l'environnement, tout en maîtrisant les budgets.

Pour être encore plus efficace et responsable en matière d'environnement, la Métropole entreprend la modernisation de la collecte des déchets. À partir de l'automne 2016, les évolutions seront adaptées aux réalités particulières de chaque commune.

Au quotidien des habitants, il s'agit par exemple d'adapter les matériels de pré-collecte : bacs à déchets végétaux/bacs de tri sélectif/colonnes d'apports volontaire/colonnes enterrées et semi-enterrées/colonnes aériennes.



Par exemple, la commune de Canteleu est, depuis le 8 janvier 2016, collectée en colonnes d'apport volontaire grâce à 130 colonnes de collecte de déchets enterrées ou semi-enterrées implantées en proximité directe avec les habitudes des usagers.

D'autres projets sont en cours d'étude comme celui de la collecte optimisée via la géolocalisation. Il s'agit d'un système informatique implanté sur les bennes à ordures ménagères permettant d'établir des circuits de collecte optimisés et de mieux répondre aux demandes des usagers, tout en réduisant l'empreinte carbone.

2 – Une meilleure accessibilité des transports en commun

Dans un contexte d'arrivée à maturité du service de transport à la demande Filo'r (572 arrêts, 10 points de rabattement, 37 communes desservies et près de 180 000 voyages en 2015) et de la légère progression de la fréquentation du réseau principal (dont l'armature structurante sera renforcée par la création de la ligne T4), les transports en commun font l'objet d'investissements permanents pour améliorer la qualité du service rendu. Ces investissements concernent notamment la mise en accessibilité qui mobilise chaque année un budget de 850 000€.

Ainsi la Métropole a changé l'ensemble des poteaux d'arrêt des 800 stations sur le territoire de l'ancienne agglomération rouennaise en 2015. Ceux des Transports de l'Agglomération Elbeuvienne et des communes de l'ouest du territoire ont été réalisés en 2013 et 2014, suite à un changement de norme (hauteur, taille et texte des plaques d'appel).

En 2016, la Métropole programme la mise en accessibilité les arrêts suivants :

- Val-aux-Daims (Franqueville-Saint-Pierre) ;
- La Paix (Maromme) ;
- Église Notre Dame (Sotteville-lès-Rouen) ;
- Hôtel de ville (Sotteville-lès-Rouen) ;
- Place Saint-Vivien (Rouen) ;
- Becquerel (Rouen) ;
- Champ de Mars (Rouen).

3 – Des nouvelles compétences pour améliorer le cadre de vie des habitants

- La voirie et les espaces publics

Depuis son passage en Métropole au 1^{er} janvier 2015, la collectivité a repris la gestion d'environ 1 900 km de voiries communales (rues, places, cheminements...) auxquelles s'ajoutent les ouvrages d'art anciennement communaux (ponts, tunnels et murs de soutènement) et 700 km de voiries départementales et leurs ouvrages d'art également.



Les grands objectifs à venir sont :

- la sécurité avec la création d'un collège métropolitain de sécurité routière ;
- la qualité des espaces publics avec une attention particulière portée sur les centres des villes et des villages. À l'exemple de ce qui a été réalisé place Mendès-France à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les communes de Duclair, Sotteville-lès-Rouen, Mesnil-sous-Jumièges verront leur centre réaménagé.

Pour l'année 2015, 18 000 interventions ont été réalisées pour la voirie et les espaces publics. 60% de celles-ci concernent l'éclairage public, les feux tricolores et la signalisation et 40% des interventions pour la voirie.

En tout, ce sont 61 marchés publics lancés pour les voiries et les espaces publics sur le territoire par la Métropole, second investisseur de Normandie.

Désormais, la Métropole est l'interlocuteur unique pour les usagers. Cette simplification s'accompagne également d'une économie d'échelle, avec un service plus homogène et tout aussi proche grâce au découpage de la Métropole en cinq pôles de proximité.

Zoom sur la Zone d'Activités Économiques de l'Oison I et II à Saint-Pierre-lès-Elbeuf

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles a renforcé la compétence de la Métropole en matière de développement économique avec la reprise des Zones d'Activités Économiques (ZAE) lui confiant la création, l'aménagement et la gestion des Parcs d'activités jusqu'alors communale. Ainsi, la Métropole s'occupe de plus de 70 parcs d'activités, soit 3 000 hectares dédiés à l'économie et donc à l'emploi.

Situés à proximité de l'axe Sud, sur la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les parcs d'activités de l'Oison I et II ont pour vocation d'accueillir des entreprises industrielles et de services à proximité de l'autoroute A13. Cette zone fait partie des atouts du territoire de la Métropole Rouen Normandie.

D'une superficie totale de 23,6 hectares, la Métropole assure la gestion et l'entretien des zones d'activité l'Oison I, II et du Pôle automobile sur la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Avec le soutien de la Région Normandie, elle y réalise des travaux de réaménagement des voiries soit 1 M€ d'investissement. Les travaux en cours, se poursuivront jusqu'en juin 2016.

L'objectif étant d'améliorer la circulation et le stationnement des véhicules pour une meilleure sécurité des usagers, piétons et riverains, par la création d'aménagements qualitatifs (giratoire, trottoirs, accessibilité aux personnes à mobilité réduite...)

Les rues concernées par les travaux sont : l'avenue du Dué, l'avenue des Petits Prés, l'avenue de Bonport et l'avenue des Quatre Âges, pour une longueur totale d'environ 1,5 km. Les travaux consistent à réaliser la réfection des voiries, l'aménagement de trottoirs, l'implantation d'espaces verts au niveau des carrefours, l'aménagement de stationnements pour les poids-lourds et autres véhicules ainsi que la réfection de l'éclairage public. Enfin, une signalétique commune à l'ensemble des Parcs d'Activités va être mise en place.

- La création d'un crématorium rive gauche

Alors que le crématorium de Rouen ne suffit plus à satisfaire les besoins (dans un contexte de modification des habitudes et d'augmentation de la pratique de la crémation), la Métropole travaille à la création d'un nouveau crématorium sur la rive gauche sur le site de SIGRE à Petit-Quevilly, complémentaire à celui de Rouen pour améliorer le service aux habitants et aux familles.

Ce nouveau crématorium pourrait être opérationnel en 2019. Dans le cadre d'un concours, 3 candidats élaborent un projet architectural. L'un d'eux sera sélectionné avant l'été dans l'objectif de démarrer les travaux en 2018.

4 – Un enjeu fort pour la relation avec les usagers

Pour favoriser l'écoute et l'expression des usagers, le numéro vert *Ma Métropole* traite quotidiennement toutes les questions et les demandes des habitants du territoire. *Ma Métropole* répond à environ 16 000 appels par mois voire 18 000 sur le dernier trimestre 2015.



Les sujets suscitant le plus de demande :

- Eau : 58% (demandes de souscription et explication de factures) ;
- Déchets : 33% (prise de rendez-vous encombrants, collecte) ;
- Divers : 3,6% (erreur de numéro, communication coupée) ;
- Voirie : 2% (entretien de la chaussée, éclairage public) ;
- Assainissement : 1,7% (assainissement non collectif, bouchage du réseau) ;
- Autres compétences : 1,6%.

Pour plus de proximité, la métropole a donné accès du logiciel aux communes pour leur information et aussi pour répondre directement aux demandes des usagers qui préfèrent s'orienter vers elles.

Les communes peuvent ainsi suivre l'évolution du traitement des demandes. Cet outil mutualisé leur permet de rester la porte d'entrée naturelle pour les usagers, essentiellement en matière de voirie et les implique pleinement sur les préoccupations de leurs habitants.